

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 14/11/2007

Présent(e)s :	PERRIN Raphaël, Maire BLANC Freddy, GINI Patrick, JOUFFROY Catherine, SCHMIDT Francesca Maires Adjoints COMOY René, MICHAUD Sylvie, GROSTABUSSIAT Georgette, ROLANDEZ Alain
Absents excusés :	GAGLIARDINI Joëlle qui donne procuration à PERRIN Raphaël, GAUTHIER-CLERC Maurice GROSSIORD Suzanne GINDRE Nicolas
Absents :	COURVOISIER Monique NEMBRINI Nathalie
Secrétaire de séance :	SCHMIDT Francesca

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 25/10/2007 qui est approuvé à l'unanimité.

I. DENEIGEMENT 2007/2008

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité fixe le tarif de déneigement privé pour la commune de Septmoncel hors secteur du Manon, pour l'hiver 2007/2008 à 80 € par heure soit une augmentation de 5% justifiée par les évolutions du coût des carburants.

Les conditions d'inscription sont les suivantes à savoir :

- Forfait obligatoire d'une heure
- Tout dépassement d'une heure sera facturé par tranche supplémentaire d'un quart d'heure.
- Obligation pour les propriétaires de jalonner leurs chemins privés.

Par ailleurs, pour le bon fonctionnement du ramassage des ordures ménagères sur le secteur du Manon, M. le Maire propose de solliciter la commune des Molunes pour le déneigement des moloks en complément des services de l'Équipement.

Considérant la réalisation du chemin piétonnier depuis le garage communal jusqu'à la Poste, il serait judicieux d'étudier son déneigement (sans doute à la fraise) lorsque la pose du garde-corps sera réalisée. M. le Maire demande à l'assemblée de réfléchir à la question de reconduire un emploi à temps partiel pour répondre au surcroît d'activité de déneigement dû à de fortes chutes. Ce point devant être validé lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

II. DEMANDE DU PERSONNEL

M. le Maire et M. Patrick GINI, adjoint au personnel ont procédé à l'entretien annuel du personnel. M. le Maire fait part de la demande d'un agent de voir revaloriser son coefficient d'Indemnité d'Administration et de Technicité et l'octroi du 13^{ème} mois. Le Conseil Municipal est favorable au maintien de l'IAT au même taux pour l'année 2008 et ne souhaite pas attribuer le 13^{ème} mois à l'agent.

III. RESTAURATION ANTEPENDIUM

M. le Maire fait part du contact qu'il a eu avec un représentant de la DRAC concernant la restauration de l'antependium de l'église. Cet ouvrage du XVIIème siècle classé parmi les monuments historiques est sérieusement endommagé et requiert une restauration.

Le financement de ces travaux est subventionné à hauteur de 75% : 40% de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, 25% de la Région, 10% du Département.

Ce projet ayant déjà été soumis à l'assemblée délibérante lors de séances précédentes, il est indispensable de délibérer, sachant que les aides accordées pour ce type d'ouvrage ne seront pas reconduites dans la nouvelle programmation de la DRAC.

Le devis établi précédemment a été réactualisé pour un montant TTC de 7 948.77€. Le travail de restauration prendra deux ans.

Conscient de l'intérêt de sauvegarder le patrimoine existant, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité, est favorable à la restauration de cet ouvrage d'art.

IV. RESILIATION BAIL APPARTEMENT GROUPE SCOLAIRE

Par courrier en date du 27/10/07 Mme Pailler Yvette informe la municipalité qu'elle met un terme au bail de location de l'appartement du groupe scolaire à compter du 29/11/2007. L'assemblée prend note de cette information. L'appartement est disponible à compter du 01 décembre. Les demandes de location sont à adresser au secrétariat de mairie accompagnées des trois derniers bulletins de salaire et du dernier avis d'imposition.

V. RAPPORT ANNUEL SYDOM 2006

M. le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel 2006 du SYDOM.

248 954 jurassiens desservis par la collecte, avec une production de 470Kg de déchets ménagers et un coût moyen de 70€ par habitant. La fréquentation des déchetteries s'élève à 5 visites annuelles par foyer, avec 136Kg de déchets déposés et un coût de 9.84€ par habitant pour la gestion des déchets.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 5 432 000€, les recettes à 6 345 000€ qui fait ressortir un excédent de 913 000€. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 13 723 000€, les recettes à 14 244 000€ qui fait ressortir un excédent de 521 000€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité prend acte de ce rapport. Le dossier est en libre consultation au secrétariat de mairie.

VI. CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

M. le Maire rappelle le courrier de M. Maurice GAUTHIER-CLERC faisant part de la cessation de son activité d'animateur du Conseil Municipal des Jeunes. Les élections du CMJ ayant lieu en octobre de l'année en cours pour une durée d'un an, M. le Maire propose d'inviter les membres du CMJ actuel à la prochaine séance du Conseil Municipal afin de savoir s'il souhaite poursuivre leur mandat, compte tenu des élections municipales en mars 2008.

Parallèlement, il est proposé de réfléchir à la durée du mandat et à la manière de fonctionner en envisageant une plus étroite collaboration entre les élus des différents Conseils Municipaux afin d'impliquer les jeunes dans des projets qui les concernent.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité est favorable à cette proposition.

VII. COURRIERS DIVERS

A) SIVOS DE BELLECOMBE LES MOLUNES LES MOUSSIÈRES

M. le Maire donne lecture du courrier adressé à Mme la Présidente et aux membres du SIVOS Bellecombe Les Molunes Les Moussières concernant la dérogation scolaire accordée par M. le Préfet pour l'enfant REBOULLET-DELABBE. Copie des courriers échangés entre le SIVOS et la commune de Septmoncel a été adressée à M. le Préfet.

B) DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE ET COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE

M. Patrick GINI dresse le compte rendu du conseil d'école du 09/11/07. Le Conseil d'École a décidé de soutenir une lettre ouverte au Président de la République à l'initiative d'un collectif « Service Public en Danger » regroupant les syndicats, et les fédérations de parents.

M. le directeur a remercié la commune pour les travaux effectués dans le groupe scolaire ainsi que M. Roger LANCON pour les réparations sur les jeux d'extérieurs. Il a rappelé le règlement intérieur et a informé des conventions signées par les associations occupant les locaux en dehors du temps scolaire.

Divers demandes de travaux ont été abordées dont l'aménagement de la salle de BCD. L'accueil des petites sections posait problème, un manque de place ne permettait pas à tous de faire la sieste. Afin de remédier à ce souci, un nouveau fonctionnement a été mis en place.

Une réunion est souhaitée entre les bénévoles de la bibliothèque municipale, l'équipe pédagogique et les élus de manière à mettre en place un fonctionnement commun.

Par courrier en date du 08/11/07 M. le Directeur informe la commune d'un projet de correspondance avec une classe de Rumilly. Souhaitant organiser une rencontre dans le secteur d'Annecy du 17 au 19/01/08, la collectivité est sollicitée pour une subvention exceptionnelle.

16 élèves sont concernés par ce séjour. L'assemblée prend note de cette demande qui sera validée lors de la prochaine séance.

Par ailleurs, M. le Maire souhaite que les justificatifs de paiement soient transmis après réalisation des projets dès lors que la collectivité accorde une aide financière.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

A) COMPTE RENDU REUNION VIA FERRATA

M. le Maire fait part de la réunion qui s'est tenue le 14/11/07 dans les locaux de la Communauté de Communes du Val de Biemme concernant le projet de via ferrata au cirque des Foules. Plusieurs élus en charge de ce projet étaient présents pour commenter le rapport des études sur la faune et la flore et les chiroptères.

Les services de la communauté de communes du Val de Biemme élaborent le cahier des charges avec recherches de possibilités de financement et demandes de devis. La Région et le Conseil Général seront sollicités pour l'attribution de subventions.

Par ailleurs, la mairie de Septmoncel en charge de demander des compléments d'informations au cabinet d'étude et de faire réaliser un estimatif des coûts des travaux.

Dès lors que toutes ces informations auront été recueillies, la Communauté de Communes des Hautes-Combes sera à nouveau solliciter pour une éventuelle participation.

B) EXPOSITION DE NOËL

L'assemblée avait été invitée à réfléchir sur une exposition possible. M. le Maire propose de regrouper différents artistes locaux sous l'appellation « Septmoncel s'expose ».

Le Conseil Municipal est favorable à cette suggestion.

C) TRAVAUX VILLAGE

A ce jour la réception des travaux n'a pas eu lieu. Les bandes pavées au niveau du groupe scolaire n'ont pas été réalisées.

D) TRAVAUX BIBLIOTHEQUE

M. le Maire informe que les travaux de la bibliothèque seront terminés prochainement. Il sera alors possible d'occuper les locaux.

E) BAIL LOCATION BUREAU DE POSTE

Suite à la vente par La Poste de son immeuble à la commune de Septmoncel, il est apparu que le montant du loyer du bureau de Poste était erroné. Le montant réel non soumis à TVA s'élève à 3 335.64€ au lieu de 3824€TTC avec TVA reversée par la commune. Un bail de 9 ans sera signé entre La Poste et la commune de Septmoncel. L'assemblée prend note de cette information.

F) PROJET BOULANGERIE

M. le Maire fait part des avis de l'architecte conseil de l'Équipement concernant le projet de réhabilitation du bâtiment de La Fraternelle et donne lecture des commentaires en réponse. Par retour de courriel, les services de l'Équipement proposent une visite sur le terrain le 29/11/2007 avec toutes les parties concernées par ce dossier pour une dernière mise au point.

G) REFECTION DU PONT DU CHAPY

M. Freddy BLANC en charge du dossier informe de l'achèvement des travaux et présente le coût final de cette opération. La réalisation d'un parement en pierre non prévu au moment de l'engagement des travaux engendre un dépassement de 7 095.25€ TTC par rapport au devis initial.

H) DECORATION DU VILLAGE

La commission en charge de la décoration du village se rencontrera avec l'employé communal pour la mise en place de la décoration de fin d'année.

I) REFECTION AUGES DU MANON

Il est donné lecture, pour information, des devis réceptionnés concernant la réfection de l'auge du Manon. La commission en charge des bâtiments est invitée à consulter ces documents avant transmission au Parc Naturel du Haut-Jura.

Séance levée à 23H40

Affiché le 20/11//2007

Le Maire,

Raphaël PERRIN